

*Edmond Préteceille\**

---

L' EVOLUTION DE LA SEGREGATION SOCIALE ET  
DES INEGALITES URBAINES: LE CAS DE LA  
METROPOLE PARISIENNE

---

La ségrégation sociale est une question qui a été mise au centre des politiques urbaines en France depuis une quinzaine d'année, et qui semble faire l'objet d'un assez large consensus. Pourtant, sa définition reste floue dans le discours des politiques. Quels sont les problèmes qu'elle désigne, et que nous apprennent à leur égard les recherches menées par les sciences sociales?

Si les villes sont ségréguées et inégalitaires de longue date, comme l'ont montré Engels et d'autres il y a un siècle et demie, ce sont surtout les très mauvaises conditions de logement et de vie quotidienne qui ont longtemps retenu l'attention des philanthropes, des hygiénistes, des urbanistes, des sociologues, et des politiques qui ont développé peu à peu le logement social et les infrastructures urbaines. De nouvelles inégalités urbaines ont été mises en lumière dans la première moitié du XXe siècle avec les mouvements de revendication des mal-lotés, puis, dans les années cinquante et soixante, avec les protestations des habitants des grands ensembles nouvellement construits en périphérie contre le manque d'équipements: écoles, commerces, accès aux transports, équipements culturels et sportifs. Mais la ségrégation urbaine en tant que telle, dont l'étude avait été inaugurée dans les années 1920 par les sociologues de l'École de Chicago (Park et al., 1925), n'est devenue un enjeu politique en France que plus récemment: autour de 1968, des mouvements sociaux ont attaqué la "rénovation-déportation" par laquelle les politiques urbaines chassaient les classes populaires des quartiers centraux, particulièrement à Paris, pour les remplacer par des classes moyennes ou supérieures;<sup>1</sup> puis, à partir du début des années 1980 et après les émeutes de

---

\* Observatoire Sociologique du Changement, FNSP-CNRS, edmond.preteceille@sciences-po.fr

1. Cette critique a été théorisée par H. Lefevre (1968). Pour l'analyse des effets ségréguatifs de la rénovation urbaine, cf. F. Godard et al. (1973).

Vaux-en-Velin, la question des “quartiers en difficulté” a suscité des réponses des politiques publiques, cristallisées autour de la dite “politique de la ville”. Ces réponses ont d’abord cherché à améliorer la situation sur place, reprenant les logiques antérieures d’amélioration des logements et des équipements, y ajoutant celles de l’encadrement social, de la formation et de l’accès à l’emploi, ainsi que celle de la sécurité publique, selon des dosages variables avec les conjonctures politiques gouvernementales. Mais s’y est ajouté le diagnostic que cette crise des quartiers était le résultat de la concentration excessive des populations défavorisées. La question de la ségrégation urbaine, désignée surtout par antiphrase par l’objectif de la “mixité sociale”, a donc été ouvertement posée depuis le début des années 1990, et, de la loi d’orientation sur la ville à la loi “solidarité et renouvellement urbain”, des dispositifs ont été adoptés visant à répartir spatialement les nouveaux logements sociaux de façon à réduire la concentration des lieux de résidence des populations défavorisées.

Dans l’acception des politiques publiques, la question de la ségrégation est donc identifiée pour l’essentiel aujourd’hui à la crise des cités de logement social des banlieues, traduction spatiale de l’exclusion sociale. Cette relégation des catégories défavorisées est critiquée pour deux ensembles de raisons: les effets jugés négatifs du regroupement de populations pauvres – cumul de difficultés matérielles et de difficultés de socialisation, risque, pour les immigrés, du repli dans un communautarisme rendant plus difficile l’intégration citoyenne – et les caractéristiques urbaines négatives de ces quartiers – immeubles dégradés, urbanisme trop dense et “inhumain”, enclavement, insécurité.

Cette représentation largement dominante est confortée par une partie de la littérature sociologique. Pourtant, la plupart des recherches qui ont, depuis une trentaine d’années, procédé par analyse empirique systématique des différentes dimensions de la ségrégation et des inégalités urbaines dans les villes françaises, donnent une vision sensiblement différente de la structure et de l’évolution de la ségrégation sociale. Quant à l’analyse des inégalités sociales liées à la différenciation des lieux de résidence, c’est une question plus complexe encore, car ces inégalités sont susceptibles d’être structurées différemment selon les domaines des pratiques sociales concernées. Ce sont ces deux aspects que nous aborderons successivement dans les deux parties de ce texte, sur le cas de la métropole parisienne, qui est en France le cas le plus contrasté – on y trouve la plus extrême richesse et la plus grande pauvreté -, mais aussi le plus complexe dans sa structure socio-spatiale, et celui qui présente la gamme la plus variée des situations d’inégalités urbaines. Dans la conclusion enfin, nous reviendrons brièvement sur les interprétations de la ségrégation et de ses effets.

## CROISSANCE DE LA SEGREGATION, DUALISATION DE LA GRANDE VILLE?

L'idée la plus répandue aujourd'hui est celle d'une accentuation de la ségrégation, de l'émergence d'une "ville à deux vitesses" marquée par la séparation entre les "exclus" et les autres. Cette thèse de la dualisation de la ville, surtout de la grande métropole, a été développée par de nombreux auteurs. Le modèle théorique le plus élaboré est sans doute celui de la "ville globale" (esquissé par J. Friedmann, 1982, puis développé par S. Sassen, 1991). Alors que nombre de modèles théoriques antérieurs de la société postindustrielle faisaient l'hypothèse d'une "moyennisation" générale de la société, la ville globale, pour S. Sassen, lie au contraire croissance de la société de services et dualisation sociale accrue. Son hypothèse est celle d'une bipolarisation de la structure sociale entre, d'une part, le pôle favorisé de la "classe de service globale", et d'autre part, un nouveau prolétariat tertiaire constitué de toutes les catégories de travailleurs peu qualifiés, mal payés et/ou aux emplois précaires qui constituent leurs serviteurs, soit professionnels (employés de bureau, coursiers, etc.) soit personnels (vendeurs, serveurs, blanchisseurs, etc.).

Dans bien des cas, la thèse de la dualisation spatiale des grandes métropoles est étayée par l'examen du cas particulier d'espaces qui en constituent des illustrations plus ou moins frappantes: beaux quartiers et quartiers "gentrifiés" d'un côté, quartiers centraux dégradés ou grands ensembles périphériques durement touchés par le chômage et la pauvreté de l'autre. Mais ces exemples de contrastes frappants, et bien réels, ne donnent pas pour autant une vision d'ensemble de l'évolution du système urbain, et ne permettent pas d'affirmer que ce qui les oppose est bien l'effet d'un processus de dualisation de l'ensemble du système urbain.

Les approches qui permettent le mieux d'avoir une telle vision d'ensemble sont celles des typologies des territoires construites à partir des données des recensements, les seules sources permettant une description à la fois homogène et assez fine spatialement des espaces urbains. Dans les recherches menées en France sur les effets de différenciation socio-spatiale résultant de la place des individus dans l'activité économique et le marché de l'emploi, la variable la plus fréquemment utilisée est la catégorie socioprofessionnelle. Certains chercheurs ont obtenu des résultats plus intéressants encore en la croisant avec d'autres variables, comme le secteur d'activité, comme l'a fait N. Tabard (1993a, 1993b, 2002). D'autres, comme C. Rhein (1994), ont considéré la structure des ménages qui croise les catégories socioprofessionnelles des différents actifs qui les constituent. Après avoir, pour l'analyse de la

différenciation socio-spatiale de la métropole parisienne, utilisé dans un premier temps la catégorie socioprofessionnelle croisée avec le sexe (Préteceille, 2000), nous avons nous-même pris en compte le flou croissant introduit dans la définition des identités socioprofessionnelles par le développement rapide du chômage et de l'emploi précaire en croisant la CS avec les différents statuts d'emploi et le chômage, ce qui a été possible à partir du recensement de 1990 (Préteceille, 2001, 2003).

Le premier résultat qu'il faut souligner se retrouve dans tous les travaux évoqués: la structure spatiale des différences socioprofessionnelles est caractérisée avant tout par une hiérarchisation de statut des espaces définie par l'opposition entre catégories supérieures et catégories ouvrières, c'est à dire la structure d'opposition de classe caractéristique des villes capitalistes depuis le XIXe siècle. Ce résultat obtenu à partir des données du recensement de 1990 par N. Tabard dans sa typologie de l'ensemble de l'espace de la France métropolitaine découpé en communes et quartiers (Tabard, 1993a) se retrouve à quelques modulations près dans notre typologie des communes et quartiers de la métropole parisienne (Préteceille, 2000). On retrouve le même résultat pour 1999, ce qui laisse penser que cette structure hiérarchisée présente une grande inertie historique. La structure sociale actuelle de l'espace urbain ne saurait donc être interprétée comme l'effet direct des tendances les plus récentes de réorganisation de l'économie, elle est inévitablement l'héritage historique des effets des mouvements de l'économie et de la société en longue période, cristallisés tant dans les structures matérielles de l'espace bâti que dans ses formes sociales de valorisation symbolique et d'appropriation. Il est frappant de voir à quel point l'opposition de classe héritée de la société industrielle reste spatialement structurante, alors que l'économie de la métropole francilienne est aujourd'hui très largement dominée par le tertiaire et que le poids des ouvriers a fortement décru, ne représentant plus en 1999 que 18% de la population active, contre 30% pour celui des employés par exemple.

Le second résultat qu'il faut souligner est que la ségrégation la plus accentuée, que l'on considère l'ensemble de la France ou la seule métropole parisienne, ne concerne pas d'abord les catégories populaires, elle est au contraire le fait des catégories supérieures. Ce point est largement oublié par les discours les plus répandus qui considèrent la ségrégation comme étant essentiellement celle des pauvres.

Un troisième résultat marquant invalide clairement l'idée d'une division de l'espace urbain en deux (ou trois, ou quatre...) sous-ensembles opposés: les différences de profils socioprofessionnels entre communes et quartiers s'organisent non pas sur le mode d'une opposition entre groupes distincts

clairement identifiables, mais sur le mode d'un continuum structuré où l'on trouve, entre les différentes situations extrêmes, toute une gamme de situations intermédiaires. Pour décrire correctement l'ensemble du territoire français, N. Tabard a défini 33 types, regroupés en 8 sous-groupes eux-mêmes regroupés en 4 pôles (Tabard, 1993b). Pour la métropole parisienne, nous avons été conduit pour 1982 à définir 22 types différents de communes ou quartiers, et 18 types d'IRIS<sup>2</sup> pour 1999 (Préteceille, 2000, 2003).

Le quatrième résultat notable, lié au précédent, est l'affirmation du caractère relatif de la ségrégation dans les villes françaises. En Ile-de-France, les espaces les plus polarisés sont, dans l'ordre de leur spécialisation sociale décroissante, les espaces des catégories supérieures, puis les espaces ouvriers. Dans les premiers, définis comme l'ensemble des types où les catégories supérieures sont à la fois surreprésentées et plus nombreuses que les catégories moyennes ou populaires, on trouve en 1999 28,4% de la population active totale, et un peu plus de la moitié (53%) des actifs des catégories supérieures; mais ceux-ci n'y comptaient que pour 34% à 50% du total des actifs dans chaque type, ils n'y sont donc pas majoritaires, sauf légèrement dans un type. On peut considérer schématiquement que les catégories supérieures résident pour moitié dans ces espaces qu'elles dominaient sans y être en général majoritaires, pour un peu plus d'un tiers dans des espaces moyens, espaces mélangés sans dominante marquée, et pour un dixième dans des espaces populaires et ouvriers.

Dans les seconds, les espaces populaires-ouvriers qui regroupent les types où les ouvriers sont nettement surreprésentés, on trouve en 1999 26,4% de la population active totale, et 46% des ouvriers, le poids de ceux-ci y variant de 21% à 41% du total des actifs. Les ouvriers ne sont donc pas majoritaires dans ces espaces ouvriers (les classes populaires dans leur ensemble le sont, puisqu'elles y constituent, en ajoutant les employés aux ouvriers, de 55% à 80% de la population active, 69,5% pour l'ensemble des types populaires-ouvriers). Un peu plus de la moitié des ouvriers réside donc dans des espaces non typiquement ouvriers: 42% dans les espaces moyens, 12% dans les espaces supérieurs.

On voit donc que même ces groupes d'espaces les plus polarisés sont caractérisés par un mélange de catégories sociales, et que, réciproquement, aucune catégorie sociale ne peut être assimilée à un seul type d'espace où elle

---

2. L'IRIS est un découpage spatial des grosses communes en quartiers d'environ 2000 habitants, utilisé par l'INSEE pour le recensement de 1999.

serait dominante. Ajoutons que les catégories moyennes –les professions intermédiaires dans la nomenclature des CSP– sont, quant à elles, présentes dans tous les types d’espaces, avec des poids dans ceux-ci qui s’écartent assez peu de leur poids moyen dans l’ensemble.

Le cinquième résultat notable est complémentaire du précédent: non seulement les espaces les plus polarisés sont eux-mêmes des espaces relativement mélangés, mais le groupe d’espaces qui accueille la part la plus importante de la population (45%) est celui des types moyens, nettement moins polarisés.

Quant à l’évolution, la représentation dominante est celle d’une accentuation de la ségrégation par concentration des classes défavorisées dans les quartiers de relégation, on l’a dit, avec une composante croissante voir prédominante aujourd’hui de ségrégation ethno- raciale.

La encore, les résultats des recherches font plus que moduler ces représentations. Pour la période 1982-90, on n’avait pratiquement pas observé en Ile-de-France de dualisation au sens strict, qui serait celui d’une opposition croissante entre des espaces bourgeois plus bourgeois et des espaces populaires plus populaires en termes absolus. Par contre, on avait trouvé que dans la majorité des espaces dominés par les catégories supérieures cette caractéristique s’était accentuée, alors que la majorité des espaces populaires avait évolué comme la moyenne ou avec une progression inférieure à la moyenne des catégories supérieures. S’il n’y avait pas eu dualisation, on peut donc dire, cependant, qu’il y avait eu dans cette période accentuation des contrastes sociaux, des distances sociales entre la majorité des espaces supérieurs et une bonne part des espaces populaires, ce qu’on pourrait résumer par une tendance à la polarisation relative. Mais cette polarisation relative était principalement le fait de la concentration accrue des catégories supérieures dans des espaces qui étaient déjà supérieurs.

Pour la période 1990-1999, les analyses ont été effectuées avec un découpage spatial plus fin (les IRIS déjà évoqués), et des variables plus détaillées distinguant chômeurs et précaires des actifs ayant un emploi stable. On peut indiquer<sup>3</sup> les deux tendances d’évolution socioprofessionnelles les plus contrastées des espaces de résidence (sachant que les évolutions sont assez dispersés et qu’on observe trois autres tendances moins contrastées et moins bipolaires):

- d’un côté, des espaces qui connaissent la plus forte augmentation des effectifs des catégories supérieures, et une nette diminution de ceux des

---

3. Les résultats détaillés sont présentés dans Préteceille.

employés et des ouvriers; ces espaces sont majoritairement des espaces de profil supérieur où les catégories supérieures étaient déjà surreprésentées.

- de l'autre, des espaces qui connaissent une diminution des effectifs des catégories supérieures et des professions intermédiaires, une diminution supérieure à la moyenne des employés stables, une diminution inférieure à la moyenne des ouvriers, une croissance supérieure à la moyenne des précaires et chômeurs ouvriers et employés; ces espaces sont plutôt majoritairement des espaces de profil populaire et ouvrier.

On retrouve donc la tendance de la période antérieure à l'accroissement des distances sociales entre les espaces les plus contrastés, du fait de la croissance de la concentration des catégories supérieures dans des espaces supérieurs. On observe par contre une tendance à la bipolarisation qu'on n'avait pas observée antérieurement, avec le recul marqué des catégories supérieures et moyennes dans des espaces populaires – sans qu'on puisse dire d'ailleurs si ce résultat révèle une tendance nouvelle ou est mis en évidence par le changement d'échelle.

Remarquons cependant que cette bipolarisation est différente de ce qu'affirment les schémas les plus répandus. Elle est différente du modèle de la dualisation de la ville globale parce que dans ces espaces l'effectif total des catégories populaires recule (mais moins qu'ailleurs). Elle est aussi différente du modèle de la "sécession des classes moyennes" avancé par J. Donzelot (1999) et M.-C. Jaillet (1999): la "sécession" la plus marquée n'est pas celle des classes moyennes, mais d'abord celle des catégories supérieures, et parmi celles-ci quasi exclusivement celle des cadres administratifs et commerciaux d'entreprise et des ingénieurs et cadres techniques d'entreprise; et pour les professions intermédiaires, c'est aussi le cas surtout des professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises et des techniciens et contremaîtres. Ce sont donc essentiellement les classes supérieures et moyennes liées aux entreprises qui contribuent à la bipolarisation résidentielle.

Enfin, cette tendance à la bipolarisation ne concerne qu'une minorité d'espaces. Dans les espaces de type socioprofessionnel supérieur, 59% des IRIS ont évolué dans le sens d'un renforcement net des catégories supérieures et d'un recul des catégories populaires, mais cela ne représente que 17% du total des IRIS. Dans les espaces de type populaire-ouvrier, 56% des IRIS ont évolué dans le sens d'une baisse des catégories supérieures et d'un renforcement du poids des précaires et des chômeurs ouvriers et employés; mais cela ne représente que 16% du total des IRIS. On peut donc dire qu'un tiers des IRIS sont caractéristiques d'un mouvement de dualisation. Mais deux

tiers du total connaissent des évolutions différentes, avec une certaine croissance des mélanges sociaux – le calcul des indices de ségrégation va dans le même sens, puisque cet indice a diminué pour la majorité des catégories socioprofessionnelles entre 1990 et 1999. Donc la tendance à la bipolarisation existe, mais elle ne concerne qu'une partie minoritaire des espaces et de la population, et la majorité des espaces et de la population connaissent des évolutions différentes. Elle ne saurait donc constituer l'unique, ni même le principal schéma descriptif de l'évolution de la ségrégation dans la métropole parisienne.

Pour ce qui est de l'éventuel renforcement de la dimension ethno-raciale de la ségrégation dans cette métropole, nous avons montré que cette hypothèse était infirmée pour la période 1982-90, les indices de ségrégation, calculés au niveau des communes, de la majorité des catégories d'immigrés (seule variable permettant d'approcher statistiquement cette question) ayant diminué ou étant restés stables. Pour la période 1990-99, il n'est pas possible de répondre actuellement du fait que la CNIL a rendu ces variables presque inaccessibles aux chercheurs...

### SEGREGATION ET INEGALITES URBAINES

Le processus principal qui produit la ségrégation résidentielle dans les villes françaises est l'appropriation des meilleures localisations résidentielles par les catégories supérieures, laquelle entraîne des prix fonciers et immobiliers excluants pour les catégories à revenus inférieures, lesquelles se rabattent sur les meilleures localisations suivantes et ainsi de suite. C'est le principe de cette hiérarchisation des prix fonciers et immobiliers qui produit, en première analyse, la hiérarchisation des statuts sociaux des espaces résidentiels et conduit, au bout de la chaîne, à la concentration des plus pauvres dans les espaces les plus dévalorisés.

Ce modèle général n'est cependant pas suffisant pour rendre compte de la relative complexité des structures observées, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la définition de ce que sont les "meilleures localisations" n'est pas nécessairement homogène socialement et culturellement. On peut même penser que cette définition est multidimensionnelle, et que tous les critères ne sont pas nécessairement convergents. On a souvent résumé sur le mode de la plaisanterie les préférences résidentielles des habitants de la métropole parisienne en disant qu'ils désiraient un pavillon avec jardin sur le parvis de Notre-Dame. A prix égal, les ménages sont par exemple confrontés à l'alternative entre un logement plus petit dans les zones centrales denses et



bien équipées, et un logement plus grand avec jardin dans le calme et la verdure mais loin des équipements.

De plus, certains logements échappent en partie à cette logique de marché, ce sont les logements sociaux (HLM: habitations à loyer modéré), qui, s'ils peuvent contribuer à la ségrégation à échelle fine par la sélection institutionnelle des bénéficiaires écartant les revenus plus élevés, peuvent donner accès à de bonnes localisations à des ménages modestes – c'est le cas par exemple des HLM situés dans Paris intra-muros – et les y mélanger à échelle moins fine avec des ménages des classes moyennes voire supérieures.

Enfin, la qualité des espaces résidentiels n'est pas un effet naturel et immuable de la distance au centre ou de l'histoire, c'est aussi un effet des politiques publiques, qui peuvent transformer cette qualité par la réalisation d'infrastructures et d'équipements et services.

Il est difficile de donner une image d'ensemble de la distribution des équipements et services selon les zones géographiques et les types d'espaces résidentiels, du fait de la diversité des secteurs d'équipements et de la variété des équipements et services dans chacun, sans compter les difficultés méthodologiques relatives tant aux sources disponibles<sup>4</sup> qu'aux indicateurs pertinents pour faire des comparaisons systématiques. Nous donnerons ici quelques résultats relatifs à cinq d'entre eux, les équipements culturels, les équipements sportifs, les crèches, les équipements hospitaliers, les professions de santé, et les bureaux de poste, sur le cas de la métropole parisienne. Nous n'évoquerons pas le cas de l'école, qui serait trop long à traiter et qui a fait l'objet de nombreux travaux spécialisés, comme ceux d'A. van Zanten (2001).

Pour ces cinq secteurs, les analyses que nous avons effectuées<sup>5</sup> montrent un lien fort entre le niveau d'équipement et la centralité urbaine et l'ancienneté de l'urbanisation. Dans chaque secteur, la construction de typologies par niveau d'équipement fait ressortir un ou des types supérieurement équipés qui sont essentiellement des quartiers parisiens, des types bien équipés<sup>6</sup> qui sont d'autres quartiers parisiens, des communes de proche banlieue et des grosses communes-centre de la deuxième couronne. Dans le domaine culturel par

---

4. La seule source statistique homogène pour l'ensemble de la France est l'enquête "Equipements urbains" de l'INSEE.

5. Cf. Préteceille, 2002. Les données datent du début des années 1990.

6. L'emploi des expressions telles que "bien équipé" doit s'entendre ici en termes relatifs, et ne préjuge pas du niveau absolu comparé à une norme souhaitable. Ajoutons que nos indicateurs comportent une partie de ratios normés par la taille de la population desservie, ce qui neutralise a priori dans une large mesure l'effet mécanique de la taille sur le niveau d'équipement.

exemple, un groupe de types présente un niveau exceptionnel pour les différents spectacles, le cinéma, les concerts, est au-dessus de la moyenne pour les bibliothèques publiques, les écoles de musique et les ateliers d'art plastique, et au-dessous de la moyenne pour les MJC seulement. Ce groupe comporte 61 unités, dont 47 sont des quartiers parisiens. Autre exemple, celui des crèches : les deux types supérieurement équipés comptent 66 unités dont 45 quartiers parisiens. Dernier exemple, les bureaux de poste : la typologie sépare l'ensemble des quartiers de Paris du reste de la métropole, et les trois types supérieurs regroupent les arrondissements du centre-ouest et du sud.

En banlieue, la majorité des communes de la première couronne et des grosses communes-centre de la deuxième constituent les types assez bien équipés qui suivent, à distance marquée, les types parisiens. Ces types ne sont supérieurs aux quartiers parisiens que pour certains équipements en nombre limité, comme les bibliothèques publiques, les MJC, les salles de sport. Les communes les moins bien équipées sont essentiellement des communes plus petites et plus périphériques.

Si l'on considère l'ensemble de la métropole, on trouve un lien assez marqué entre le profil socioprofessionnel des communes ou quartiers et le niveau d'équipement, dans le sens d'un cumul du niveau socioprofessionnel supérieur et du bon ou très bon niveau d'équipement. Mais ce cumul est en fait principalement lié au poids prédominant des types socioprofessionnels supérieurs dans Paris. C'est donc la tendance marquée des catégories supérieures à se concentrer, relativement, dans Paris, qui leur réserve ainsi dans une bonne mesure l'usage des espaces les mieux dotés du point de vue des équipements.

Hors de Paris, la relation de cumul n'est plus du tout systématique, elle est même partiellement inversée dans certains cas. Par exemple, pour les équipements culturels, les communes des espaces populaires et ouvriers sont surreprésentées dans les types de banlieue bien équipés, alors que celles des espaces des cadres d'entreprise y sont sous-représentées. De façon générale, les classes moyennes salariées ayant un emploi stable sont plus présentes dans les communes peu denses de la périphérie urbaine qui sont aussi les moins bien équipées et les plus éloignées des équipements.

La situation privilégiée de Paris pour la plupart des secteurs d'équipements ne bénéficie cependant pas également à tous les quartiers parisiens, même si ces inégalités internes sont de second ordre par rapport à l'écart avec les banlieues moyennement ou mal équipées. Dans les différents domaines étudiés, ce sont en général les quartiers centraux, au centre-sud et centre-ouest qui sont supérieurement équipés, alors que les quartiers du nord-est le sont

souvent nettement moins. Dans certains cas, cela correspond à la superposition des fonctions urbaines, fonction de centre d'affaires ou fonction de centre de services à rayonnement national voire international qui s'ajoutent à la fonction résidentielle – cas des équipements culturels, ou des bureaux de poste par exemple. Mais, dans d'autres cas, les inégalités sont fortes bien que la fonction résidentielle soit seule concernée. C'est le cas par exemple des crèches, où l'arrondissement le mieux équipé est le Ve, le moins bien équipé le XVIIIe. Dans les grandes lignes, on retrouve dans ces disparités internes à la ville de Paris le cumul entre inégalités sociales et inégalités urbaines signalé précédemment.

De quelles dynamiques ces inégalités sont-elles le résultat? Pour la plupart des secteurs d'équipement étudiés, la comparaison, lorsqu'elle est possible, avec les résultats d'une recherche antérieure analysant la situation au début des années 1970 (cf. Pinçon et al., 1986) montre une progression générale des niveaux d'équipement.<sup>7</sup> L'hypothèse du "démantèlement du welfare state" est donc invalidée, au moins dans ce domaine. Par contre l'étude de la distribution socio-spatiale des évolutions montre des évolutions assez diverses mais qui ne remettent guère en cause les disparités préexistantes.

Pour les équipements culturels, par exemple, le groupe des espaces supérieurement équipés a un peu progressé pour certains équipements, et un peu régressé pour d'autres. Le groupe des communes de banlieue bien équipées a progressé pour les bibliothèques, les écoles de musique et les salles de spectacle, et c'est le seul où le nombre des écrans de cinéma a augmenté. Le groupe des communes à équipement municipal réduit a le plus progressé pour les bibliothèques et les salles de spectacle, mais il a reculé pour les cinémas. Enfin, le groupe des communes sous-équipées est celui qui a le moins progressé. Donc l'écart s'est légèrement resserré entre les communes très bien équipées et celles qui le sont assez bien ou médiocrement, mais il s'est accru avec celles qui sont le plus sous équipées.

Pour les crèches, l'accentuation des inégalités est plus nette. Au début des années 1970, les grosses communes de proche banlieue étaient les mieux équipées, la crèche publique était un équipement typique du "socialisme municipal". Paris était sensiblement moins équipé, et la banlieue périphérique très peu. L'équipement en crèches publiques a progressé presque partout, mais c'est à Paris, dans des arrondissements comme le Ve, qu'il a progressé le plus,

---

7. Le seul secteur où nous avons observé certains reculs est celui des praticiens de santé d'exercice libéral.

le niveau moyen d'équipement y étant devenu supérieur à celui de la proche banlieue. La progression la plus faible s'observe dans les zones qui étaient les plus démunies, donc les disparités ont progressé fortement.

On observe le même type d'accentuation, avec la même logique d'amélioration nette de la situation dans les espaces les plus centraux, pour l'équipement hospitalier.

Ces indications sont incomplètes, du fait de la difficulté à comparer les données recueillies à vingt ans d'écart. Mais elles semblent bien indiquer, dans l'ensemble, l'amélioration sensible ou le maintien du niveau d'équipement des espaces les plus centraux de la région urbaine, et une amélioration nettement plus faible pour les espaces les plus sous-équipés qui sont aussi les plus périphériques.

Cette évolution contraste avec l'évolution démographique, qui a vu la décroissance de la population dans la partie centrale, Paris et la première couronne, et sa croissance dans la deuxième couronne. Le fort potentiel d'équipement des espaces centraux profite donc à une population plus réduite, alors que la croissance de la population se fait dans des zones peu équipées où le niveau d'équipement progresse plutôt moins.

D'autre part, les choix résidentiels des catégories supérieures et la logique du marché foncier et immobilier, on l'a dit, tendent à leur réserver une part croissante de ce fort potentiel des espaces centraux. Alors que les catégories populaires sont elles mêmes de plus en plus périphériques. La progression générale du niveau d'équipement se fait donc selon une logique spatiale défavorable à la logique de redistribution sociale théoriquement attribuée aux équipements et services, publics tout particulièrement.

Trois autres dimensions des inégalités urbaines résidentielles doivent enfin être mentionnées. La première est celle de l'inégal accès aux emplois qui caractérise les différentes localisations. La mesure de ces inégalités, qui est un problème classique, pose des problèmes méthodologiques complexes. Si les zones centrales de la métropole parisienne ont longtemps été fortement privilégiées à cet égard, elle le sont un peu moins du fait de la tendance à la décentralisation des lieux d'emploi, vers la première couronne et un peu la seconde. Elles le restent cependant en termes d'infrastructures de transport, alors que les trajets de banlieue à banlieue sont plus difficiles, et plus dépendants de l'usage de l'automobile.

La deuxième est celle de la mobilité: la structure de l'espace résidentiel est constamment traversée de flux de mobilité résidentielle. Mais on observe que ceux-ci ne modifient que lentement les profils sociaux des communes. Et si la mobilité résidentielle est, pour un ménage, un moyen d'améliorer

individuellement son accessibilité aux équipements et/ou aux emplois, on constate qu'elle est hiérarchisée socialement: elle est plus facile et plus fréquente pour les catégories supérieures, auxquelles leurs revenus et leurs ressources sociales donnent des choix plus larges, elle est plus difficile et moins fréquente pour les classes populaires qui sont soit contraintes par les règles d'accès au logement social, soit dépendantes du marché locatif de basse qualité qui tend à se réduire, soit propriétaires dans les segments les moins demandés, souvent les plus éloignés, du marché.

La troisième est celle de la fiscalité locale. Celle-ci crée des inégalités par la pression fiscale sur les ménages, mais elle dépend d'abord fortement de la structure des bases fiscales. Une commune qui a des bases fiscales fortes grâce aux entreprises présentes sur son territoire et/ou aux valeurs foncières et immobilières élevées peut avoir des ressources importantes en exerçant une pression faible sur ses contribuables – c'est le cas de Paris et des communes riches comme Neuilly – alors qu'une commune d'habitat modeste doit exercer une forte pression fiscale sur ses habitants modestes pour obtenir de faibles ressources. Il est vraisemblable que les écarts de richesse et de pression fiscale, dont on avait montré pour les années 1980 l'ampleur et le caractère en partie cumulatif avec les inégalités socio-spatiales (Préteceille, 1993), ne se sont pas réduits, malgré certains dispositifs de redistribution entre communes.

#### CONCLUSION: MIXITE ET MOBILITE?

Dans le débat politique français actuel, il semble acquis que la ségrégation est un mal qu'il faut combattre, et que la mixité sociale est la solution qu'il faut encourager. On peut remarquer cependant que la réduction des différents types d'inégalité urbaine entraînées par la ségrégation n'est pas un élément central du débat. Le refus de l'inégalité associé à la ségrégation reste en général très abstrait, et l'accent est surtout mis sur les effets sociaux négatifs de l'homogénéité sociale des quartiers pauvres. Mais quels sont les effets négatifs de l'absence de mélange, quels sont les effets positifs attendus d'une plus grande mixité? Depuis l'article aujourd'hui classique de Chamboredon et Lemaire (1970), la sociologie a montré que la coexistence locale de groupes différents n'est pas automatiquement gage d'harmonie et de meilleure "intégration sociale" mais peut être génératrice de concurrences et de conflits. A l'inverse, de nombreux auteurs avaient montré, à propos des quartiers ouvriers, que l'homogénéité sociale pouvait aller avec des solidarités communautaires positives pour la socialisation et la survie face aux difficultés. C'était sans doute souvent un peu unilatéral et idéalisé, mais on peut

s'interroger sur le basculement récent dans la diabolisation du communautarisme. Après tout, si la France a connu une expérience aussi longue et aussi riche de "socialisme municipal" avec plus d'un siècle de municipalités socialistes et communistes, c'est bien que la ségrégation a eu cet effet de permettre à la communauté ouvrière d'y contrôler son espace politique et d'y développer des politiques sociales et urbaines souvent novatrices dans la prise en compte de ses conditions d'existence et de ses aspirations...

Si l'on reconnaît cette ambivalence potentielle, du point de vue des rapports réels entre catégories sociales et des bénéfices pour les catégories les plus démunies, des situations de mixité comme de situation de ségrégation, on doit prolonger l'analyse morphologique des structures socio-spatiales par celle des modalités concrètes de ces relations dans les différents types d'espaces. C'est ce que nous préparons pour les prochaines étapes de notre recherche sur la métropole parisienne.

D'autres envisagent la solution-miracle de la mobilité qui rendrait caduque l'interrogation sur les inégalités résidentielles – il suffirait que tous les urbains deviennent hyper-mobiles pour que s'estompent les effets cumulatifs des différences de qualité entre espaces. C'est oublier qu'en matière de mobilité quotidienne aussi les inégalités sociales sont cumulatives, comme on l'a signalé pour la mobilité résidentielle, en raison tant des différences de revenu –qui contraint plus ou moins les dépenses de transport– que des contraintes de temps –choix des horaires, possibilité de se déplacer à contre-temps des flux principaux. C'est oublier aussi que l'accès au quartier ne garantit pas l'accès aux équipements– les jeunes des banlieues mal équipées peuvent prendre le RER pour venir au Quartier Latin, mais cela ne leur permet pas de suivre leurs études dans les meilleurs lycées qui s'y trouvent, comme Louis-le-Grand, Saint-Louis ou Henri IV. C'est oublier enfin que le temps de déplacement peut être prohibitif – le très bon niveau d'équipement en crèches du Ve arrondissement ne résoudra jamais l'absence de crèches dans les communes populaires de Seine-et-Marne.

La mobilité doit donc effectivement être prise en compte dans l'analyse des relations entre les habitants d'un quartier et les ressources de la ville. Le paradigme étroitement territorialisé de la communauté locale qui fonde, par exemple, les représentations de l'"identité locale", de la "citoyenneté municipale" doit être remis en question, dans la mesure où un nombre croissant d'habitants d'une commune donnée de la banlieue parisienne réside dans cette commune, mais travaille dans une autre, fait ses achats dans une troisième, fréquente les équipements de loisirs d'une quatrième, quelquefois scolarise ses enfants dans une cinquième... Mais elle doit être analysée en tenant compte

des inégalités sociales quant aux moyens matériels de la mobilité, quant à la maîtrise du temps nécessaire pour la mobilité, et quant aux inégalités sociales de ressources spatialement disponibles dans l'environnement résidentiel – même si l'espace à considérer doit être plus large que le quartier ou la commune.

#### REFERENCES

- Chamboredon Jean-Claude, Madeleine Lemaire, 1970, «Proximité sociale et distance spatiale. Les grands ensembles et leur peuplement», *Revue Française de Sociologie*, vol. XI, 1.
- Donzelot Jacques, 1999, «La nouvelle question urbaine», *Esprit* (258), pp. 87-114.
- Friedmann John, Wolff Goetz, 1982, «World city formation: An agenda for research and action», *International Journal of Urban and Regional Research*, 6/3, pp. 309-334.
- Godard Francis, Manuel Castells, Henri Delayre, C. Dessane and C. O'Callaghan, 1973, *La rénovation urbaine à Paris: structure urbaine et logique de classe*, Paris, Mouton.
- Jaillet Marie-Christine, 1999, «Peut-on parler de sécession urbaine à propos des villes européennes?», *Esprit* (258), pp. 145-167.
- Lefebvre Henri, 1968, *Le droit à la ville*, Editions Anthropos.
- Park Robert E., Ernest W. Burgess and Roderick D. Mc Kenzie, 1925, *The City. Suggestions for Investigation of Human Behavior in the Urban Environment*. The University of Chicago Press. Trad.: Grafmeyer Yves and Isaac Joseph (eds), 1979, *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier.
- Pinçon Monique, Edmond Préteceille, Paul Rendu, 1986, *Ségrégation urbaine. Classes sociales et équipements collectifs en région parisienne*, Paris, Anthropos.
- Préteceille Edmond, 1993, *Mutations urbaines et politiques locales. Volume 2: Ségrégation sociale et budgets locaux en Ile-de-France*, Paris, Centre de Sociologie Urbaine.
- , 2000, *Division sociale et services urbains. Volume I: Inégalités et contrastes sociaux en Ile-de-France*, Paris, Cultures et Sociétés Urbaines.
- , 2001, *Les transformations de la ségrégation sociale en Ile-de-France 1982-90*, Paris, Cultures et Sociétés Urbaines.
- , 2002, *Division sociale et services urbains. Vol. II. Équipements et services urbains en Ile-de-France*, Paris, Cultures et Sociétés Urbaines.
- , 2003, *La division sociale de l'espace francilien. Typologie socioprofessionnelle 1999 et transformations de l'espace résidentiel 1990-99*, Paris, Observatoire Sociologique du Changement, FNSP-CNRS.
- Rhein Catherine, 1994, «La division sociale de l'espace parisien et son évolution (1954-1975)», in Brun Jacques, Catherine Rhein, *La ségrégation dans la ville*, Paris, L' Harmattan, pp. 229-257.
- Sassen Saskia, 1991, *The global city. New York, London, Tokyo*, Princeton University Press.
- Tabard Nicole, 1993a, «Des quartiers pauvres aux banlieues aisées: une représentation sociale du territoire», *Economie et Statistique* (270), pp. 5-22.

- , 1993b, *Représentation socio-économique du territoire. Typologie des quartiers et communes selon la profession et l'activité économique de leurs habitants*, Paris, INSEE.
- , 2002, *Représentation socio-économique du territoire. Typologie des quartiers et communes selon la profession et l'activité économique de leurs habitants. France métropolitaine, recensement de 1999*, Paris, INSEE.
- Van Zanten Agnès, 2001, *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Presses Universitaires de France.